



# Quais Express



Dimanche 14 mars 2021

AUX MEMBRES DU SYNDICAT DES DÉBARDEURS

## OFFRE FINALE DE L'EMPLOYEUR

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Les 10, 11 et 12 mars dernier, la négociation entre les parties s'est poursuivie en présence des trois (3) médiateurs du Service fédéral de médiation et de conciliation.

En fin d'après-midi le vendredi 12 mars 2021, l'**Employeur** a procédé au dépôt d'une **offre finale** à la table de négociation. **Cette offre finale de l'Employeur n'est pas une entente de principe entre les parties.**

Votre Comité Exécutif procède présentement à l'analyse complète de cette offre et entend la soumettre au processus de votation des membres du Syndicat.

Nous sommes donc à planifier et organiser une **Assemblée extraordinaire des membres** à une date qui vous sera communiquée sous peu.

Parallèlement, une audition se tiendra devant le CCRI le lundi 15 mars 2021 sur le fond de la plainte de l'AEM de négociation de mauvaise foi. Rappelons que sa requête d'urgence pour la même plainte avait été rejetée par le tribunal le 2 mars dernier.

Un autre communiqué syndical suivra sous peu.

Pour le comité exécutif,

Martin Lapierre, Président